



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maison d'Albert Londres à Vichy

Question écrite n° 77852

Texte de la question

La maison dans laquelle naquit le grand journaliste Albert Londres à Vichy le 1er novembre 1884 se trouve actuellement, en dépit de son originalité architecturale, dans un état de délabrement inquiétant. Compte tenu de la personnalité de ce journaliste et écrivain, qui a donné son nom à l'une des principales distinctions professionnelles de la presse, M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt patrimonial et culturel qu'il y aurait à restaurer cette maison et à lui donner une vocation muséale ou de rencontres. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les perspectives envisageables à cet égard.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la restauration de la maison d'Albert Londres à Vichy. La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique d'Auvergne du 19 décembre 1990 a émis un avis défavorable à la protection de cet édifice au titre des monuments historiques en l'absence d'un intérêt architectural réel et de la disparition des aménagements intérieurs d'origine. L'état de cette demeure en effet n'évoque plus de manière précise le souvenir d'Albert Londres. La mémoire du journaliste ne s'attachant plus de façon suffisamment marquée aux lieux, l'application des dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques n'est pas justifiée. En conséquence, le ministère de la culture et de la communication ne peut pas contribuer financièrement à la restauration du bâtiment.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77852

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10434

Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 706